



Bulletin d'information

**Semaine africaine du Pétrole 2013 :**

**L'industrie du pétrole et du gaz doit mieux respecter les droits de l'homme**

Novembre 2013

L'industrie du pétrole et du gaz joue un rôle crucial dans le développement de l'Afrique. Mais trop souvent, les activités de prospection et d'exploitation sont accompagnées de violations des droits des populations, les revenus pétroliers et gaziers subventionnent des gouvernements répressifs, et la promesse d'alléger la pauvreté n'est pas tenue du fait des relations opaques entre les entreprises et les gouvernements.

Ce bulletin publié à l'occasion de la [Semaine africaine du Pétrole](#) s'intéresse à trois domaines clés identifiés par la société civile africaine comme priorités nécessitant des transformations urgentes, pour garantir que l'industrie pétrolière serve le bien commun et le développement inclusif au lieu d'enrichir une élite et de violer les droits de la majorité: **1. Impacts communautaires : droit à l'eau, à l'alimentation, à la santé et droits fonciers. 2. Violence liée à l'industrie pétrolière. 3. Transparence dans la gestion des revenus et des contrats & contribution des revenus à la réalisation des droits économiques et sociaux.** En outre, ce bulletin met en relief les actions positives de certaines entreprises et formule des recommandations destinées aux entreprises et aux gouvernements.

**Impacts communautaires : Droit à l'eau, à l'alimentation, à la santé et à la terre**

**Droit à l'eau, à l'alimentation et à la santé**

- Au Nigeria, des centaines de communautés du delta du Niger sont polluées par des marées noires qui contaminent l'eau et rendent impossible l'agriculture et la pêche :
  - [Vidéo de la BBC](#) sur les rejets de l'oléoduc d'Agip/ENI et la destruction de zones de pêche; nous avons obtenu [la réaction du groupe ENI](#).
  - [Rapport du projet EJOLT et réaction de Shell; deux rapports](#) sur les impacts de plusieurs déversements sur la communauté de Bodo.
  - Plaintes des pêcheurs au sujet de la [pollution causée par ExxonMobil](#); nous avons obtenu la [réaction d'ExxonMobil](#).

D'après les sociétés, des groupes armés sont à l'origine de beaucoup de déversements. [Des ONG ont contesté cette affirmation](#), avançant que Shell et Agip/ENI manipulent les enquêtes sur ces déversements pour se soustraire à leur responsabilité. [Les sociétés ont nié cette accusation](#).

- Au Ghana, les pêcheurs se plaignent du fait que les [nouvelles installations diminuent leurs prises](#).

**Droits fonciers & déplacement :** Les terres attribuées aux projets sont souvent déjà occupées par les résidents locaux. Les projets se heurtent à des résistances parce que les terres ont été saisies sans indemnisation suffisante.

- [Une population autochtone en Ouganda](#) a dénoncé l'accaparement de ses terres, ensuite utilisées pour des forages pétroliers.
- [Des éleveurs au Kenya s'opposent au projet de forage de Tullow Oil](#), craignant que les activités de prospection ne portent atteinte à leurs pâturages.
- Des ONG du Tchad et du Cameroun allèguent que des populations sont déplacées sans indemnisation équitable (voir le point suivant).

**Interventions des ONG & des communautés**

- [Des ONG locales ont déposé une plainte](#) devant le mécanisme de réclamation de la Banque Mondiale (CAO) contre les filiales d'ExxonMobil au sujet de l'oléoduc Tchad-Cameroun. Elles dénoncent la pollution des cours d'eau et des bassins de pêche et des déplacements sans indemnisation équitable. La plainte fait l'objet d'une médiation suite au [Rapport d'évaluation](#) 2012 du CAO.
- En Ouganda, [des ONG se basent sur les droits de l'homme pour justifier leurs interventions portant sur les impacts de l'industrie pétrolière..](#)

**Application de la législation environnementale :** la pollution pétrolière reste souvent impunie, mais parfois les Etats prennent des décisions. Ainsi :

- [Le Tchad a suspendu les opérations de CNPC](#) et commandité des audits environnementaux après avoir découvert des délits qu'il qualifie de « flagrants ».
- Le Gabon a jugé [Addax Petroleum \(Sinopec\) responsable du déversement des déchets](#) dans la rivière Obangué; par la suite, le gouvernement [a annulé la licence d'exploitation d'Addax](#).
- [Le Nigeria a infligé une amende de 5 milliards \\$ à Shell à la suite d'un déversement important](#) à Bonga en 2011; Shell conteste l'amende.

**Impacts sur les femmes**

- [Une ONG locale](#) en Ouganda, [des universitaires au Ghana](#) et [des ONG de défense des droits des femmes du Nigeria](#) ont souligné le fait que ces impacts communautaires touchent les femmes de manière disproportionnée.
- [ONU Femmes et Publiez Ce Que Vous Payez](#) ont recommandé l'inclusion des femmes dans les négociations avec l'industrie pétrolière.

## Violence liée à l'industrie pétrolière

### Conflit dans les zones pétrolifères

- *Soudan & Sud-Soudan* : Dans la longue guerre civile, le gouvernement a systématiquement attaqué les citoyens de la région pétrolifère. Les entreprises actives dans la région étaient accusées de financer la guerre par le biais de versements au gouvernement.
  - Un [rapport commandité par le Canada](#) a conclu que GNPOC (appartenant à Talisman, Petronas, Sinopec & Sudapet) mettait à la disposition des avions militaires des installations de soutien. Human Rights Watch a publié un rapport sur [l'utilisation des installations de l'industrie pétrolière dans les attaques contre les civils](#).
- *Nigeria* : Des groupes militants et des troupes de l'armée nigérienne sont présents dans le delta à cause de son pétrole; des exactions sont commises de part et d'autre contre les civils. Des entreprises ont été liées à l'intensification de la violence :
  - Selon l'ONG Platform, [des versements de Shell aux groupes militants](#) et sa relation étroite avec l'armée nigérienne ont envenimé le conflit. [Nous avons obtenu la réaction de Shell](#).
  - Platform a déclaré que [les dépenses de Shell pour la sécurité ont contribué à déstabiliser le delta](#); Shell a apporté une réponse à ces préoccupations.
  - Chevron a été accusée de complicité dans des violences perpétrées par l'armée nigérienne, mais le jury d'un tribunal aux Etats-Unis l'a innocentée – [voir notre résumé de ce procès](#).

- [Selon Social Action Nigeria, les conflits communautaires dans le delta](#) trouvent leur origine dans l'appauvrissement, la pollution et d'autres actions des compagnies pétrolières et du gouvernement.

**Violence contre les manifestants** : Des citoyens qui protestaient contre des compagnies pétrolières et gazières ou demandaient de l'emploi ont été violemment réprimés [en Tanzanie \(février 2013\)](#) et [au Niger \(avril 2013\)](#).

### Nouveaux revenus pétroliers, nouveaux conflits/intensification des conflits?

- Des ONG ont souligné le risque que les nouveaux revenus du pétrole [exacerbent les conflits actuels et provoquent un regain d'activité des mouvements séparatistes](#), notamment en RDC.
- [ActionAid Ouganda et IPIS ont averti](#) que le pétrole ougandais pouvait donner lieu de violents affrontements. [Davantage de transparence et un meilleur partage des revenus](#) pourraient aider à dissiper la tension.
- À cause des [préoccupations liées aux impacts locaux du pétrole dans le Turkana, au Kenya](#), certains analystes ont averti que cette région pourrait être le lieu de « la prochaine insurrection en Afrique provoquée par le pétrole ».
- Les nouvelles découvertes de gisements de pétrole peuvent également alimenter les conflits frontaliers, ex. [entre le Malawi et la Tanzanie](#).

## Transparence des revenus et des contrats; contributions au développement

### Allègement de la pauvreté, développement social:

L'exploitation des réserves de pétrole n'a généralement pas servi à alléger la pauvreté et le sous-développement à l'échelle nationale et locale.

- *Écarts entre revenus et développement* : [Le Cameroun, le Gabon, la République du Congo](#) et la Guinée Équatoriale ont permis l'extraction massive du pétrole, mais la population vit dans la pauvreté; les droits économiques/sociaux, y compris à la santé, à l'eau, à l'éducation ne sont pas réalisés.
  - Les cas du Gabon et de la Guinée Équatoriale sont frappants : les revenus pétroliers devraient permettre de couvrir les besoins fondamentaux de leurs populations, peu nombreuses. Le PIB par habitant de la Guinée Équatoriale est similaire à celui de l'Europe – mais [sa population vit dans de piètres conditions. La mortalité infantile, déjà élevée, a augmenté de 20% depuis la découverte du pétrole](#).
  - Les experts critiquent le fait que les [revenus pétroliers de la République du Congo](#) ne servent pas à améliorer les conditions de vie; il s'agit d'un pays à revenu intermédiaire, mais 26% des enfants y souffrent de malnutrition.
- *Échec de la gestion des revenus du pétrole pour lutter contre la faim* : Durant les crises alimentaires de 2011-12 au Sahel, les experts ont suggéré la réorientation des revenus pétroliers du Tchad, de la Mauritanie et du Niger vers [la création d'un « fonds de stabilisation » pour combattre la faim](#); cette suggestion est restée lettre morte.
- *Nouvelles découvertes de pétrole* : Du fait des nouvelles activités de production pétrolière, ex. au Ghana, les experts en développement encouragent les gouvernements à constituer des réserves pour la satisfaction des besoins socioéconomiques. D'après l'[UNESCO](#), le Ghana pourrait financer l'éducation primaire universelle et l'enseignement secondaire si les revenus du pétrole sont mieux gérés.
- *Évasion fiscale* : [Africa Progress Panel](#), son président, [Kofi Annan](#), et d'autres ont argué que l'évasion fiscale par les compagnies pétrolières et gazières et d'autres sociétés contribue à la fuite d'importants capitaux d'Afrique, ce qui rend les gouvernements incapables de répondre aux besoins fondamentaux de leurs populations.

<p><b>Transparence</b> : Pour améliorer la redevabilité de l'Etat, y compris pour les droits économiques/sociaux, la société civile exhorte entreprises et gouvernements à divulguer leurs contrats, les sommes versées à l'Etat et la manière dont les revenus sont utilisés. Certains gouvernements et certaines entreprises ont adhéré à <a href="#">l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives</a>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>ITIE – Certains pays importants comme le Soudan n'y ont pas adhéré.</i> L'Angola et l'Ouganda ont adopté des mesures de transparence en dehors de l'ITIE. Mais malgré les avancées en Angola, <a href="#">Human Rights Watch</a> et <a href="#">Global Witness</a> décèlent encore des insuffisances majeures en termes de transparence et de redevabilité dans l'utilisation des revenus. L'Ouganda <a href="#">refuse d'adhérer à l'ITIE</a>, en dépit de la pression exercée par <a href="#">les ONG locales</a> et <a href="#">internationales</a>.</li> <li>• <i>Des pays qui ne respectent pas les normes ITIE</i>, comme la RD Congo, la Guinée Équatoriale et le Gabon ont été suspendus ou révoqués de l'ITIE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Transparence inadéquate des pays adhérents à l'ITIE</i> : La société civile salue la participation à l'ITIE, mais elle a aussi critiqué <a href="#">le Cameroun, la République du Congo</a> et d'autres pays pour avoir produit des rapports minimalistes qui ne respectent pas les exigences de l'initiative – ou n'expliquent pas les écarts entre ce que les entreprises ont versé et les revenus divulgués par l'Etat.</li> <li>• <i>Nouveaux gisements de pétrole</i> : Au Kenya par exemple, <a href="#">les commentateurs locaux</a> et <a href="#">la Banque Mondiale</a>, et au <a href="#">Ghana, le Groupe de Travail des Nations Unies sur les entreprises &amp; les droits de l'homme</a>, appellent vivement à la transparence.</li> </ul> <p><i>La confidentialité des contrats</i> entre les entreprises et les gouvernements empêche le contrôle sur le partage des revenus et sur les clauses qui peuvent protéger les entreprises contre les obligations d'améliorer les protections des droits de l'homme qui pourraient augmenter leurs coûts – par exemple, en <a href="#">Ouganda</a>, au <a href="#">Tchad et au Cameroun</a>.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Actions positives des entreprises</b></p> <p>Quelques cas emblématiques d'actions positives relatives aux droits de l'homme faites par des entreprises :</p> <p><b>Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Shell a contribué aux projets de santé dans le Delta du Niger, par exemple en mettant en place <a href="#">une assurance-maladie communautaire</a>.</li> <li>• Chevron a récemment injecté 1.3 million \$ dans un partenariat au Nigeria visant à <a href="#">prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant</a>.</li> <li>• Marathon Oil a cherché à <a href="#">stopper la transmission du paludisme dans le Bioko, en Guinée Equatoriale</a> ; ensuite <a href="#">elle a étendu le programme dans le pays</a>.</li> </ul> <p><b>Développement, éducation, infrastructures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tullow Oil s'est engagée à <a href="#">former des personnes au Kenya</a> pour les qualifier à travailler dans ce secteur pétrolier. De la même manière, Total s'est engagée à <a href="#">former des ingénieurs au Gabon</a>.</li> <li>• Swala Oil &amp; Gas Tanzania a <a href="#">nanti des actions représentant presque 10% du capital de l'entreprise</a> pour des projets au bénéfice de la communauté locale.</li> <li>• L'investissement accru de la Chine dans le secteur pétrolier en Afrique s'est accompagné du financement de projets d'infrastructures, par exemple, <a href="#">200 millions \$ par CNPC pour la construction de routes au Niger</a>.</li> </ul> <p><b>Conflit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Le Pacte Mondiale de l'ONU a souligné</a> les contributions de Shell au développement du Delta du Niger, comme moyen de réduire les conflits locaux.</li> </ul> <p><b>Transparence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Ouganda n'est pas membre de l'ITIE, mais <a href="#">Tullow Oil a déclaré</a> qu'elle préfère divulguer les contrats qu'elle signe avec le gouvernement.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Responsabilité juridique des entreprises</b></p> <p>Des victimes d'abus ont intenté des recours juridiques contre des entreprises pour obtenir des réparations. Souvent les victimes ne peuvent pas accéder à des recours efficaces, dans leurs pays ou dans les pays qui abritent le siège des entreprises.</p> <p><b>Procès contre des compagnies &amp; le Nigeria</b> : Des villageois ont prétendu être victimes de dommages liés à la pollution, devant la Cour de Justice de la CEDEAO. La Cour a débouté les entreprises; elle a statué que le fait que le gouvernement a manqué d'arrêter la pollution était un abus des droits de l'homme.</p> <p><b>Procès contre Shell relatif à la pollution au Nigeria</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Tribunal néerlandais</a> : Des villageois ont soutenu que la pollution de Shell a endommagé leurs moyens de subsistance. Le tribunal a statué sur une plainte, et en a rejeté d'autres.</li> <li>• <a href="#">Tribunal du RU</a> : 15.000 personnes ont prétendu avoir perdu leurs moyens de subsistance en raison des déversements de pétrole à Bodo en 2008. L'affaire n'est pas encore jugée.</li> </ul> <p><b>Procès contre Shell relatif au Nigeria (tribunal américain)</b> : Des parents d'activistes torturés et tués par le gouvernement du Nigeria ont soutenu que Shell était complice de ces exactions. Shell est entré dans un accord avec certains des plaignants; les tribunaux américains ont rejeté d'autres plaintes pour n'avoir pas de lien suffisant avec les États-Unis.</p> <p><b>Procès contre Talisman relatif au Soudan (tribunal américain)</b> : Des victimes d'attaques de l'armée soudanaise ont prétendu que Talisman était complice de ces faits en fournissant un appui logistique, et que l'entreprise a tiré profit des attaques. Le tribunal a jugé que les preuves présentées par les plaignants n'étaient pas suffisantes pour intenter un procès.</p> <p><i>Pour plus d'informations</i> sur ces affaires et d'autres, veuillez visiter notre <a href="#">Portail sur la responsabilité juridique des entreprises</a>, et consulter nos <a href="#">briefings</a>.</p>



## Recommandations

### Aux compagnies pétrolières & gazières :

- Adopter & appliquer une politique des droits de l'homme basée sur des principes internationaux
- Commanditer des études indépendantes d'impact sur les droits de l'homme; prendre en compte leurs conclusions dans la mise en œuvre des projets
- Rechercher le consentement libre, préalable et éclairé des communautés touchées par les projets
- Élaborer des systèmes de plainte qui soient accessibles aux travailleurs et aux communautés locales, qui respectent les droits de l'homme et qui proposent des recours efficaces
- Prendre des mesures en vue d'exécuter les décisions de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et d'autres organismes régionaux comme les Cours de Justice de l'Afrique de l'Est et de la CEDEAO
- Utiliser les outils comme ceux élaborés par [l'UE](#) et [l'Institute for Human Rights and Business](#), et par [IPIECA](#)
- Entreprendre des projets avec la société civile et les gouvernements pour appuyer la réalisation progressive des droits économiques et sociaux
- Payer leur juste part d'impôt
- Adhérer à l'ITIE; divulguer les paiements & contrats signés avec les gouvernements, y compris les non-membres de l'ITIE
- Soutenir : (1) l'adoption de mesures transparentes par les gouvernements hôtes; (2) la promulgation des directives de l'UE proposées selon la soumission des rapports pays par pays des paiements des sociétés extractives aux gouvernements, (3) la mise en œuvre complète des dispositions de rapportage des paiements par l'industrie extractive de la loi Dodd-Frank (USA)

### Aux gouvernements, y compris aux pays qui n'ont pas encore commencé l'exploitation du pétrole et du gaz (Burundi, Kenya, Malawi, Mali, RDC, Sénégal...) :

- S'assurer que les accords fiscaux & en termes de royalties maximisent les revenus pour satisfaire les besoins sociaux, à travers des enchères ouvertes et d'autres processus transparents
- Adopter et mettre en œuvre des Plans d'Action Nationaux pour appliquer les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme
- Adopter et promulguer des lois, en accord avec les principes des droits de l'homme africains et internationaux, pour protéger les droits de l'homme, y compris contre les impacts des compagnies, et protéger les défenseurs des droits de l'homme
- Exiger des entreprises qu'elles respectent des normes élevées de performance quant à l'emploi et l'approvisionnement sur les marchés locaux
- S'assurer que les communautés touchées par l'extraction reçoivent une part équitable des revenus
- Adhérer à l'ITIE et bien respecter ses exigences
- Éviter les conventions et contrats avec les entreprises qui protégeraient ces dernières contre l'obligation de se conformer à une meilleure protection des droits de l'homme
- S'assurer que les procédures officielles permettent aux travailleurs et aux communautés touchées par les opérations de l'industrie pétrolière/gazière de faire des recours efficaces et accessibles

### Aux Institutions Nationales des Droits de l'Homme, dans la limite de leurs mandats:

- Suivre, enquêter et rapporter publiquement les impacts des compagnies pétrolières & gazières
- Recevoir les plaintes sur les abus des droits de l'homme impliquant des sociétés pétrolières et gazières

### Aux entreprises et aux gouvernements :

- Coopérer avec le Groupe de Travail de la CADHP sur les Industries Extractives, l'Environnement & les Violations des Droits de l'Homme
- Adhérer à et appliquer les Principes Volontaires sur la Sécurité & les Droits de l'Homme

**Auteurs & coordonnées :** Aliou Diouf (Dakar): [diouf@business-humanrights.org](mailto:diouf@business-humanrights.org), +221 33 835 98 74; Joseph Kibugu (Nairobi): [kibugu@business-humanrights.org](mailto:kibugu@business-humanrights.org), +254 722 673 636; Nokukhanya Mncwabe (Le Cap): [mncwabe@business-humanrights.org](mailto:mncwabe@business-humanrights.org), +27 21 713 4398; Julia Mello Neiva (São Paulo): [neiva@business-humanrights.org](mailto:neiva@business-humanrights.org); Gregory Tzeuschler Regaignon (Los Angeles): [regaignon@business-humanrights.org](mailto:regaignon@business-humanrights.org), +1 909 267 0055. Traduction en français : Transterp, Dakar.

[Business & Human Rights Resource Centre](#) (Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme) fournit des informations sur les impacts positifs et négatifs des entreprises sur les droits de l'homme. Son site web fournit aussi des outils et orientations pour que les entreprises réalisent leurs responsabilités quant aux droits de l'homme, y compris un portail sur les Principes directeurs de l'ONU. Notre Réseau Consultatif est présidé par Mary Robinson, ancien Haut-Commissaire de l'ONU pour les Droits de l'Homme et ancienne Présidente de l'Irlande. Plus d'informations sont disponibles [ici](#). Le Centre de Ressources a été désigné comme lauréat du [Prix Dodd 2013 pour la Justice Internationale et les Droits de l'Homme](#).